



Direction Générale du Commerce

Rabat,

02 MAI 2025

AVIS DESTINE AUX IMPORTATEURS DE PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS REVETUS

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce porte à la connaissance des importateurs que la date limite du dépôt des demandes de bénéfice du contingent tarifaire d'importation des panneaux de fibres de bois revêtus relevant des positions tarifaires **4411.12.00.90; 4411.13.00.90; 4411.14.00.90; 4411.92.00.90; 4411.93.00.90 et 4411.94.00.90**, fixée initialement au 28 avril 2025, est prorogée au **9 mai 2025 à 16H00**.

Il est à rappeler que l'avis aux importateurs, objet de ce contingent, est publié sur le site web du Ministère, rubrique avis et annonces.

